



**Communiqué de Presse du 22 novembre 2006**

## **Fusion : la bataille se poursuit pour la maîtrise publique et l'intérêt général**

MM/NP/06-144

Le Comité d'Entreprise Européen de Gaz de France a saisi la justice hier concernant le dossier de fusion Gaz de France-Suez, considérant que les représentants des salariés ne disposaient pas d'éléments suffisants d'informations pour leur permettre d'émettre un avis éclairé sur le projet de fusion.

Suite à l'appel de la Direction de Gaz de France, la Cour d'Appel de Paris a confirmé mardi 21 novembre à minuit la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris rendue le même jour à 14h00.

"Considérant qu'il appartenait à Gaz de France, à l'origine du processus, et qui en maîtrisait les étapes, de prévoir un calendrier – intégrant les exigences légales – lui permettant de tenir les échéances qu'elle estimait indispensables à la réussite du projet", la justice ordonne le report du Conseil d'Administration de Gaz de France qui devait tenir ce jour afin de poursuivre la procédure d'information-consultation afin que les représentants du personnel aient le temps nécessaire pour examiner les réponses à l'ensemble des questions posées, le rapport des cabinets d'expertise ainsi que les documents précis sur les conséquences en matière d'emploi du projet de fusion.

Nous nous félicitons du travail de la justice.

Les conséquences immédiates de ce jugement qui impose de ne tenir le CEE puis le Conseil d'Administration de Gaz de France qu'au plus tôt début décembre sont que les assemblées générales des actionnaires prévues initialement tout à la fin du mois de décembre ne pourront se tenir dans ces délais. De ce fait, le dossier ne pourra être examiné que dans le premier trimestre de l'année 2007.

Plusieurs enseignements se dégagent aujourd'hui :

- Ce projet a été précipité, bâclé et met en évidence une impréparation et des incohérences sidérantes.
- C'est un projet qui ne passe pas et sur lequel l'UMP est divisée et isolée. Dans une période de forts enjeux énergétiques, la panne électrique du 4 novembre dernier en est un exemple, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer une politique énergétique cohérente, à long terme avec une pleine maîtrise publique, ce qui n'est pas compatible avec le bradage de Gaz de France.
- Le mépris à l'encontre du personnel et des usagers, majoritairement contre ce projet, et de ses instances représentatives se retourne contre la direction et le gouvernement qui, dans leur hâte ont cru pouvoir s'autoriser à sauter des étapes.

Ce résultat doit donner confiance aux salariés et aux usagers pour continuer la lutte et obtenir l'amplification du mouvement autour du service public de l'énergie.

Ce qui doit être maintenant à l'ordre du jour, c'est l'examen de la fusion EDF-Gaz de France et la définition d'un pôle public de l'énergie.

Maîtrise publique, amélioration et développement du service public de l'électricité et du gaz, voilà ce qu'attendent majoritairement les Français et ce sur quoi la CGT veut gagner le rassemblement dans l'unité du plus grand nombre.

Interlocuteur : Jean-Pierre SOTURA  
☎ 01 56 93 26 80 ou 06 0790 94 67

Contact Presse : Maurice MARION  
☎ 01 56 93 27 12 ou 06 72 75 20 96